

Remarques pour la Révision de la Charte du Parc du Luberon ~ Mai 2021 ~ Crystal Woodward

Bonjour,

Ayant participé à la dernière Révision de la Charte, je comprends combien cette fois est différente dû à la situation du Covid; avant, il y a eu des réunions, des ateliers, des rencontres à domicile, etc., et cette fois beaucoup devait et doit être fait par télé-travail et des réunions par internet.

De toute façon, en ayant regardé un bon nombre des documents sur internet, et Replays, pourrais-je ajouter quelques remarques, autour des sujets de Paysage -- paysage agricole, Biodiversité; Trames vertes et bleues; coteaux et villages perchés.

Parmi tous les sujets, suggestions, projets proposés, etc, il me semble que le sujet de la **biodiversité** ne reçoit pas assez d'attention. Avec la biodiversité, il pourrait y avoir plus d'attention donnée à l'importance des habitats de faune et flore, plus de protection empêchant la destruction des habitats cruciales à la survie des espèces.

Les zones *entre* la montagne du Luberon et la plaine sont une catégorie de paysage dans lequel on trouve de tels habitats. Cet "espace entre" devrait être mis plus en lumière, là où il y a des terrasses, des coteaux. Donc, cette question m'a amené à regarder le projet du "Plan Paysage" pour voir si là, il y a des références à cet "espace entre...". Et il y en a des passages pertinents, par exemple, sur page 16, on lit:

"LES PAYSAGES AGRICOLES DU BASSIN D'APT

"Mosaïque, ce grand bassin agricole ponctué de collines boisées, de restanques et de villages perchés en son pourtour frôle parfois un certain caractère intensif, où les haies deviennent peu présentes, et tendent à s'effacer. On retrouve dans ces espaces une grande variété de cultures, la vigne, de la lavande aussi, des vergers, etc. Les enjeux ici sont ceux de la pérennisation des activités agricoles : transmission, adaptation au changement climatique, ressource en eau... mais aussi celui du maintien des micro-structures naturelles, haies, petits boisements, petites ripisylves, etc. pour la richesse paysagère et pour la **biodiversité**." (Aussi, il y en a dans "LES PAYSAGES AGRICOLES ENTRE LURE ET LUBERON...")

Ce passage parle de la **biodiversité** qui existe dans ces genres de paysage, ces "micro-structures", "collines", "restanques et de villages perchés..." (Il me semble que cette référence ici à la biodiversité est un des rares instances dans le Plan Paysage où le sujet de la biodiversité est mentionné.)

Pourquoi, vous pourriez demander, regarder le Plan Paysage*, quand on est au sujet de la Révision de la Charte du Parc? Parce que, en voulant aussi "défendre" le paysage du Luberon, pour, en partie, ses paysages agricoles, si important pour l'identité du Luberon, on lit le suivant, page 62:

"ACTION 17 : ŒUVRER POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS DU TERRITOIRE

Et, "[...] Chaque particularité, chaque identité est à connaître, comprendre et préserver autant que ce peut, ou accompagner dans la transformation, pour que la richesse générale agricole du territoire soit pérennisée.

"**Principes** [etc...] Ces principes qui vont tous dans le sens de la pérennisation de l'agriculture et donc des paysages agricoles **seront détaillés dans la nouvelle charte de Parc.**" (gras ajouté)

← Ce serait intéressant de voir l'actualisation de cette initiative.

Aussi: On voudrait que la Révision de la Charte inclue une attention aux **trames vertes et bleues**. Que les zones humides soient bien repertoriés et protégés -- que cette protection puisse empêcher une urbanisation dans des sites de zones humides qui sont cruciales pour la survie de certaines espèces (par ex., amphibiens, comme crapeaux, salamandres, tritons etc....) Et que la Charte puisse proposer des inventaires des espèces -- Le Parc en fait déjà des très bons projets d'inventaires, mais pourrait en faire plus dans ce domaine -- élargir les connaissances des espèces et de leurs habitats, assurer que ces habitats et "trames..." ne périssent pas sous des projets d'urbanisation, de routes (ou déviations), de commercialisation de zones.

Dans le site <http://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/centre-ressources-trame-verte-bleue>

on trouve le lien suivant et paragraphe:

http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/fiches_accompagnement_finale.pdf

"De nombreux Parcs développent des outils de connaissance de la biodiversité, du paysage ou des continuités écologiques à l'échelle du Parc, d'entités paysagères, d'intercommunalités ou de communes. Il peut s'agir d'inventaires ou d'études qui visent à mieux connaître la richesse du territoire ou qui permettent d'identifier les enjeux, notamment Trame verte et bleue (TVB). Ces actions de production de données et d'amélioration des connaissances sont indispensables pour une prise en compte de ces enjeux dans les chartes de Parcs et les documents d'urbanisme."

Aussi en suivant des liens dans ce site, on trouve que dans d'autres régions il y a eu des études ou analyses pour rechercher la biodiversité dans des zones de "piedmont". Un extrait d'un texte d'un projet est à noter, et cet exemple pourrait servir d'idée pour des projets dans le Luberon; c'est aussi dans le site <http://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous/centre-ressources-trame-verte-bleue>

Le projet était: "Analyse des continuités écologiques : le cas des piémonts agricoles de l'arrière-pays provençal" -- Date 2014,

Un extrait de ce rapport:

"Pour autant, ces piémonts menacés par l'urbanisation et la déprise agricole ne sont généralement pas pris en compte comme supports potentiels de biodiversité dans les démarches TVB."

Pour mieux comprendre le projet, "Analyse des continuités écologiques : le cas des piémonts agricoles de l'arrière-pays provençal", de 2014, voir ci-dessous:

"Description :

Le groupe-projet rassemble 8 gestionnaires d'espaces naturels, 1 laboratoire de recherche, 2 partenaires financiers et bénéficie d'une animation dédiée dans le cadre du RREN (Réseau Régional des Espaces Naturels protégés de PACA animé par l'ARPE).

Dans un premier temps, les membres du groupe-projet ont dégagé les enjeux liés aux continuités écologiques communs aux territoires de l'arrière-pays provençal.

Ces territoires sont structurés par des massifs centraux emblématiques et protégés de manière réglementaire, entourés de zones de piémonts sur lesquels on trouve une mosaïque de milieux agricoles, naturels et péri-urbains. Il existe une véritable complémentarité écologique entre les massifs et leurs piémonts. Pour autant, ces piémonts menacés par l'urbanisation et la déprise agricole ne sont généralement pas pris en compte comme supports potentiels de biodiversité dans

les démarches TVB.

A partir de ces constats, une méthode d'analyse des continuités écologiques, basée sur l'écologie d'espèces représentatives des piémonts agricoles, a été développée avec l'appui scientifique de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE). Cette méthode d'analyse spatiale, mobilisant un indice de connexité, permet de modéliser les déplacements de groupes d'espèces ayant des caractéristiques écologiques similaires.

La méthode d'analyse a ensuite été testée sur 3 sites-ateliers situés sur le piémont des Alpilles, de Sainte-Victoire et du Mont-Ventoux. [ETC.]” ← fin de copie

Un autre point, c'est que ces zones de coteaux, or “piémonts”, sont, dans le Luberon, dans quelques instances les lieux des villages perchés. Dans la Plan Paysage il y a le sujet de l'importance du patrimoine de ces villages perchés, avec un objectif de garder leur “silhouette...”, etc. Pourtant, on voit des cas d'une urbanisation autour de ces villages; est-ce que la nouvelle Charte va réduire cette tendance? On lit, encore dans le Plan Paysage, p. 6, “PORTRAIT PAYSAGER”

une liste des citations, e.g.:

“Dans le bassin d'Apt on a décidé de stopper net le grignotage des terres de nature ou cultivées par l'urbanisation”

← On aimerait que ce principe soit appliqué et vrai.

Aussi dans la même liste, on lit,

“à Vachères, on réhabilite le centre du village pour répondre à la demande de logements sociaux, plutôt que de construire des boîtes à chaussures dans la campagne”

← Ce serait bien si ce principe soit appliqué, dans d'autres villages -- s'il y a une demande de logements sociaux, ou aussi d'autres projets de logements --, au lieu de proposer et faire des projets des lotissements autour des villages, ce qui a comme résultat une perte de l'identité, une banalisation...

On entend beaucoup de critiques du Parc, d'avoir laissé tant d'urbanisation dans la région... (Et du fait de tant de voitures sur les routes, de l'augmentation énorme de population dans la région, etc....)

Avant de envisager des “greffes” autour des villages, il devrait y avoir des études plus approfondies non seulement de “l'intégration” mais de la biodiversité, des zones humides, et trames vertes et bleues, et, tout ceci, qui peuvent se trouver à proximité des villages..., comme peut être le cas dans des villages perchés situés dans des contextes des coteaux/piémonts. On sent que nombreux dans le Luberon sont des zones, ou micro-habitats, de biodiversité qui ne sont pas connues, qui devraient être mises en lumière, et protégées.

Donc, pour retourner au point de départ de ce message -- la biodiversité, il faudrait y donner plus d'attention: dans le Replay sur le site du Parc, “Le territoire face à la Perte de la Biodiversité”, Thierry Taton, qui a présenté ce sujet, a parlé du fait qu'il faudrait **mettre la biodiversité en priorité...** et donc aller vers des changements de comportements, des changements “profonds”.... Est-ce que la nouvelle Charte répondra à cette nécessité? Par le Replay on comprend qu'il y a parfois -- trop souvent -- une contradiction entre “les activités humaines”, et la conservation de la biodiversité; continuer à favoriser les activités humaines au sacrifice de -- ou en prétendant d'être ignorant de notre destruction de -- la biodiversité nous amène encore plus proche à la “6ième Extinction.”

Encore à propos de l'initiative de pérenniser la tradition -- et des terres -- agricole(s): Dans la liste des citations mentionnées ci-dessus, dans le Plan Paysage, page 6, il y a aussi:
Et, "à Cavaillon, on veut garder ses canaux et l'agriculture devenue fierté des habitants"

← Pourtant on entend dire d'un projet de vaste urbanisation commerciale, entre Cavaillon et Cheval Blanc, dans une zone des terres agricoles. On est étonné: En lisant, il y a des mois, un article dans La Croix (et ailleurs),

[https://www.la-croix.com/Economie/Zones-commerciales-coup-frein-gouvernement-2020-07-28-1201106693:](https://www.la-croix.com/Economie/Zones-commerciales-coup-frein-gouvernement-2020-07-28-1201106693)

Zones commerciales : le coup de frein du gouvernement / www.la-croix.com › Economie / Jul 28, 2020 — "Le gouvernement a confirmé, lundi 27 juillet, sa volonté de lutter contre l'artificialisation des sols lors du conseil de défense écologique. Un moratoire sur les centres commerciaux fera l'objet d'une circulaire aux préfets, avant d'être intégré dans une future loi [...]" ← On espère que la Charte du Parc du Luberon va répondre en formalisant un rejet de ce genre de zone commerciale dans le Luberon, et, à Cavaillon.

*(Concernant le "Plan Paysage", je pourrais ajouter que, en 2010, Françoise Delville a travaillé avec moi sur le projet du Parc d'une exposition de mes photos du paysage entre Lacoste et Bonnieux, mettent en lumière ces paysages de terrasses et du travail agricole au travers des mois et des années. L'expo était sur le site du Parc pendant plusieurs années.)

Contribution de l'association Amilure à l'appel à participation du PNRL pour le renouvellement de la charte

L'association des Amis de la montagne de Lure agit principalement en faveur de la protection de la montagne de Lure et du plateau d'Albion qui la prolonge, comme un trait d'union entre Lure et Ventoux¹. Magnifique et mythique, l'ensemble de ce territoire doit rester la source d'émerveillement qui a inspiré une partie de l'œuvre de Jean Giono et à sa suite d'une foule d'artistes, peintres, cinéastes, photographes, écrivains et poètes.

En 2010, la montagne de Lure a été intégrée au réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO et le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) est devenu « Réserve de biosphère Luberon-Lure ». Cette réserve n'est pas seulement un label international attribué à des sites et territoires remarquables. Sa vocation est d'œuvrer au développement durable et à la conservation de la biodiversité. Elle est le lieu d'expérimentation des relations durables entre l'homme et la nature, afin de continuer à bien vivre ensemble dans un environnement protégé.

Ces objectifs correspondent parfaitement à ceux que s'est fixés l'association Amilure. C'est pourquoi nous sommes partisans de l'extension du périmètre du parc naturel régional qui, nous le souhaitons, incorporera le nom de « Lure » dans sa future désignation.

La révision de la charte du PNRL offre l'opportunité de revoir ses objectifs et ses pratiques pour que l'aménagement du territoire soit davantage concerté avec les habitants et leurs représentants. Selon nous, il faudrait engager tous les partenaires à s'organiser dans une gouvernance commune qui intègre une réelle participation citoyenne. Pour toute décision concernant un bien commun, cela devrait permettre que tous les éléments de réflexion et avis des parties prenantes soient rassemblés dans un délai précis, puis analysés et synthétisés pour faire « sens commun » ou consensus.

Dans cette démarche de convergence, les élus et les experts scientifiques ne seraient plus considérés comme une élite pensant et agissant d'autorité mais partageant à égalité les décisions avec les associations et collectifs de citoyens, comme des acteurs socio-économiques qui participent et garantissent l'expression de l'intelligence collective. Certes, il faudra du temps pour expérimenter la nouveauté d'un tel fonctionnement participatif, et en accepter le cheminement parfois hésitant mais nécessaire à une bonne efficacité.

Il sera également important de communiquer sur les expérimentations ayant amélioré les conditions de vie des habitants du territoire, la productivité ou la qualité des entreprises et des exploitations agricoles et de porter à la connaissance des élus tous ces facteurs d'amélioration du bien-vivre ensemble. Cela contribuera ainsi à l'homogénéité des connaissances et des compétences de celles et ceux désignés ou élus pour organiser le territoire, notamment dans les domaines suivants :

Organisation des lieux de vie :

1

- Par la mise en valeur des spécificités des villages, en profitant des améliorations dues aux évolutions des modes de vie ou technologiques, mais en définissant des critères de cohérence pour la construction ou la rénovation de l'habitat.

Organisation de l'usage des ressources locales :

- **L'eau**, en priorité, doit être protégée par la mise en conformité des captages garantissant la qualité de l'eau potable distribuée et celle des stations d'épuration pour assurer des rejets conformes dans le milieu naturel. Elle doit être économisée par l'amélioration des réseaux de distribution et la récupération de l'eau de pluie pour les jardins et les usages compatibles avec l'eau grise. Il faut aussi mutualiser les moyens d'intervention sur les réseaux par le partage de matériel technique entre les régies communales du territoire.
- **L'énergie** doit être économisée grâce à l'amélioration des bâtiments publics et des logements privés et par la diminution des consommations publiques (éclairage nocturne des rues et des vitrines des commerces). Les choix des productions énergétiques devront être débattus par l'ensemble des partenaires et des habitants concernés. Pour le photovoltaïque, on devra privilégier l'installation en toitures pour l'autoconsommation ou sur des espaces dégradés ou déjà anthropisés pour de plus grandes surfaces.
- **Les sols** devront être l'objet d'une attention particulière afin d'éviter leur pollution par des pesticides ou des intrants chimiques nocifs pour la microfaune et aux conséquences néfastes sur la santé des êtres vivants. La maîtrise des transactions foncières est nécessaire afin d'éviter le détournement des terres agricoles à d'autres fins que la production alimentaire ou associée, et d'empêcher la spéculation liée à l'urbanisation ou l'artificialisation au profit d'intérêts privés (zones commerciales ou artisanales, implantation de centrales photovoltaïques). Cela permettrait de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et de créer des emplois orientés vers une pratique agricole respectueuse des sols et basée sur des initiatives innovantes, comme la culture en bio, permaculture, agroforesterie, propices à l'économie des circuits courts.

Organisation de la protection des biens communs :

- Les espaces boisés et les forêts constituent un enjeu important pour l'avenir des conditions de vie sur le territoire et, au-delà, pour la planète entière. Par leur capacité à séquestrer le CO₂, ils sont un atout essentiel de la lutte contre le changement climatique. Il faut suivre les recommandations des scientifiques du GIEC et des autres experts du climat et renforcer la préservation de ces zones naturelles et forestières, grâce à une gestion raisonnée qui réduit les prélèvements au lieu de les augmenter pour satisfaire des plans ou stratégies nationales fixés sans réelle concertation (PPE, SNBC, PNFB). Dans notre territoire, les bois et forêts sont jeunes (moins d'un siècle), ce qui offre une capacité de stockage du CO₂ optimale : il serait fatal de s'en priver et, pire encore, de déstocker en coupant et brûlant le bois pour produire de l'énergie (centrale à biomasse de Gardanne).
- Les paysages constituent le cadre dans lequel nous vivons. Leur attractivité et la diversité de leurs populations humaine, animale et végétale en constituent « les vraies richesses ». Il faut protéger ces écrans que sont nos villages de caractère, nos

vallées et nos cours d'eau, nos forêts et nos horizons. L'esthétique d'un paysage ne doit pas être détruite par des installations technologiques et industrielles qui, en s'implantant partout dans le pays, en supprimant les particularismes régionaux ou locaux et les banalisent et les uniformisent (éolien, centrales photovoltaïques, zones commerciales ou artisanales). Amilure s'est donné pour mission de protéger et défendre la Montagne de Lure de toute attaque industrielle, mitant et défigurant ses paysages caractéristiques.

Nous n'oublions pas qu'un des enjeux du bien commun est la qualité de vie des habitants de notre territoire et qu'elle n'est pas que matérielle. Le secteur du développement économique fait l'objet d'attentions particulières par les entrepreneurs et les élus. Commerce, industrie, artisanat, tourisme, agriculture ont de tout temps produit des richesses et permis aux habitants de vivre et d'élever leurs enfants, mais aussi d'assurer leur solidarité avec les plus précaires.

Les évolutions démographiques et celles de nos modes de vie constituent l'inconnue de l'avenir. Dans ce contexte incertain, la mise en perspective des besoins de tous les vivants du territoire devrait être une préoccupation majeure pour tous. Nous ne pourrions sans doute pas continuer à consommer les biens matériels de façon exponentielle sans détruire des pans entiers de notre environnement.

C'est pourquoi nous sommes convaincus de l'urgence, pour chacun d'entre nous, qu'il y a à modifier nos habitudes de vie. C'est aussi pourquoi nous mettons dans cette sollicitation un espoir mesuré mais sérieux que la future charte s'ouvre sur la perspective d'une amélioration globale de nos conditions de vie.

propositions des collectifs citoyens

Défi 1: Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire	Défi 2 Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout	défi 3 Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant	Défi 4 Promouvoir un mode de développement éco innovant valorisant les ressources et les talents locaux	Défi 5 Généraliser les modes de vie résilients	défi 6 : Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire
<p>AVEC_Cavaillon</p> <p>Créer un "Comité de co-pilotage par la Maîtrise d'Usage" fédérant des habitants travaillant, habitant et transitant - sur le territoire - dans son acception de terre d'accueil et de passage - et le doter d'un référent au sein de l'équipe permanente du PNR avec possibilité de représentation au conseil scientifique en tant que conseiller sociologique. Ce comité de co-pilotage par la maîtrise d'usage doit se prévaloir du sens commun, du bien commun et des communs dans leur acception la plus étendue possible.</p>	<p>Une singularité géographique forte du PNR Luberon est sa forme d'enclavement (du latin <i>inclavatus</i> : fermé à clef) dont la géologie est la cause. L'importance des portes (villes portes, couloir routier), des serrures (les cols et franchissements) et des clefs (clavis en latin) de lecture est à souligner pour améliorer la compréhension de ce qui y est protégé/propre/spécifique, ce qui doit parvenir/être acheminé sur/importé dans le territoire et ce qui en ressort/va à l'export. En ce sens, de vers-ou/verrous doivent pouvoir sauter pour faciliter la mise en circulation des idées, les opportunités d'ouvertures temporaires et les liaisons durables. Des aires dédiées aux échanges multimodaux s'impose.</p>	<p>La préservation consistant à sauver d'un péril et à conserver une utilité, un service, il faut comprendre que les biens communs sont exposés à des 'périls en la demeure', péril endogènes ou exogènes. Ces biens communs - c'est à dire collectifs dans l'espace et dans le temps, non circonscrits, non privés - sont, par ordre décroissant : l'ensoleillement, l'air, la biodiversité, l'eau, les vues sur les paysages non bâti et les environnements bâti. Savoir estimer leur qualité et pouvoir mesurer leur dégradation/amélioration sont des droits et des devoirs desquels émanent le bon entretien/maintenance/gestion/état/devenir/vitalité et dont, par conséquence, l'harmonie résulte.</p>	<p>La capacité d'adaptation et la résilience sont deux facteurs de réussite de l'implantation, qu'il s'agisse d'une plante dans un habitat, d'une population dans un milieu, d'une société dans un environnement. Rédécouvrir et reprendre les stratégies des biotopes, le mode de vie de nos ancêtres et les successories comme les fails de nos entreprises est un premier pas. Capitaliser ces savoirs et mettre en rapport les acteurs de l'ISS (la CCI s'occupe du reste) est un rôle clef que le PNR devrait endosser. A ce titre, les entrées de villes jusqu'ici informées pourraient se doter sur les aires d'échanges multimodaux de panneaux dédiés / kiosque d'information / dépôt vente / franchise labélisée, de tailles différentes, remplaçables.</p>	<p>Si des terres (le foncier constructible comme les terres agricoles) et la ressource eau semblent menacés du fait de la pression démographique (pic saisonnier, néouralisation etc) mais que le PNR n'a que peu de levier d'action (ni légal, ni financier) pour recourir à leur préservation, reste que l'éducation populaire auprès des public et l'assistance aux entreprises et aux institutions peut orienter les choix faits au quotidien, tant au niveau de l'offre que de la demande. Le "Comité de co-pilotage par la Maîtrise d'Usage" pourrait s'avérer être un appui de qualité pour témoigner (retours d'expérience) et sensibiliser.</p>	<p>A l'image de l'eau dont les passages sur le territoire l'ont à jamais modelé, altéré, désaltéré et nourri, la culture est mouvante car vive, émue, vivante. Les types de médiation et de transmissions doivent ainsi être multicanaux : de la campagne de communication radio, télé ou internet, à l'édition papier en passant par les gazettes, les événements ponctuels et récurrents, les rassemblements. Mais du fait de la présence d'un épiphénomène historique d'activité au cœur du Luberon et d'un déficit aux marges, il serait judicieux de promouvoir des relais de loin en loin : des ateliers/exposition PNR de plusieurs jours dans un premier périmètre de communes excentrées, des résidences de création/médiation dans le second périmètre, à la périphérie du PNR.</p>
<p>Transition en Pays d'APT</p> <p>1/ créer un conseil citoyen (asso, collectifs, Citoyens) instance à part entière aux côtés du comité syndical et conseil scientifique qui soit un relais local qui pousse à l'action</p>	<p>1/Proposer de façon systématique des alternatives en mobilités douces lors d'aménagements 2/Favoriser la cohérence multimodale</p>	<p>1/Organiser des 24 heures de la biodiversité dans les villes-villages 2/Animer des opérations de sciences participatives 3/Développement des chantiers de rénovation des patrimoines (patrimoines battis, calades, bories)</p>	<p>1/Inciter communes et EPCI à installer des agriculteurs (création de régie agricole; de fermes communales; Modifier les PLU...) 2/Accélérer le développement de la bio, l'agroforesterie, la permaculture 3/Zéro perte de terres agricoles 4/Un éco-tourisme qui prenne en compte les habitants</p>	<p>1/Pousser aux développements des mobilités douces (transports en commun, vélo) 2/Communiquer plus largement sur les transports alternatifs à la voiture individuelle (transports à la demande, navettes aéroport)</p>	<p>1/Ecrire le récit du territoire, notre « Luberon rêvé » (vidéo, écriture, créateur) 2/Monter des opérations concrètes où les citoyens sont acteurs (ex : familles zéro déchets) 3/Expérimentez de nouveaux modes de communication pour toucher les citoyens 4/Pousser à S'inscrire dans des mouvements ville en transition, slow city 5/Créer un observatoire du dérèglement climatique local avec participation citoyenne (sorties buissonnières réorientées climat)</p>
<p>Actes, Cucuron</p> <p>Actes, Cucuron: Créer un Comité des associations et collectifs citoyens du territoire du Parc, à consulter pour tout projet important et dont les avis doivent être pris en compte dans les processus de décision</p> <p>Actes, Cucuron: Sensibiliser et former les élus et citoyens aux enjeux de la transition écologique et sociale</p> <p>Actes, Cucuron: Favoriser les plateformes de services aux plus précaires, les maisons de santé, développer les lieux de vente des producteurs, les commerces de détails et artisans</p>	<p>Actes, Cucuron: Soutenir et valoriser les mesures proposées dans le cadre des PCAET récents des Communautés de Communes concernés</p> <p>Actes, Cucuron: Considérer l'importance du patrimoine végétal, des lieux patrimoniaux et publics, pour renforcer le lien social</p> <p>mettre en place la transparence totale vis à vis des citoyens</p>	<p>Valoriser le petit patrimoine des canaux d'irrigation, une force un atout pour l'agriculture et un attrait touristique</p> <p>Actes, Cucuron: Promouvoir l'économie de l'eau, la tarification sociale de l'eau, limiter l'artificialisation des sols</p> <p>Actes, Cucuron: Inciter à des mesures concrètes pour stopper la perte de biodiversité sur le territoire du Parc</p> <p>Actes, Cucuron: Inciter à ne plus créer des Zones d'activités et commerciales, qui détruisent les activités existantes et leurs emplois, saccagent les paysages péri-urbains et éliminent des terres agricoles</p>	<p>Actes, Cucuron: Promouvoir l'alimentation méditerranéenne auprès des collectivités et citoyens, pour une alimentation à base végétale, de haute qualité nutritionnelle, ses impacts positifs sur la santé, les ressources et les émissions de GES</p> <p>Actes, Cucuron: Favoriser et inciter à la production locale d'énergies renouvelables</p> <p>Actes, Cucuron: Promouvoir l'installation des agriculteurs, en particulier jeunes</p> <p>Actes, Cucuron: Zéro artificialisation des terres, développer les ZAP</p> <p>Actes, Cucuron: Former, inciter et aider la transition à l'agriculture biologique en cours (déjà 20% de la SAU), avec un objectif affiché à échéance de la Charte (2039), 50% de SAU en bio, en accord avec Loi Egalim (20% en 2022) et l'UE (proposition 25% de SAU en fin de PAC en 2027, pour satisfaire la demande des citoyens, la qualité de l'agriculture et l'alimentation, la protection des sols, de la biodiversité et du climat</p> <p>Actes, Cucuron: Dans les cantines des communes, collèges et lycées, augmenter la part de l'approvisionnement local et de saison, et la part de bio à 50%, repas méditerranéens et végétariens, réduction massive du gaspillage</p>	<p>odévelopper des plateformes de stationnement pour le co-voiturage</p> <p>Actes, Cucuron: soutenir propriétaires et locataires pour la rénovation énergétique des habitations</p>	<p>Actes, Cucuron: Favoriser l'accès à la culture pour tous, sensibiliser à l'histoire et à la culture provençale</p>

Cadenet@Venir

Cadenet@Venir

1/ Créer un conseil citoyen (asso, collectifs citoyens) instance à part entière aux côtés du comité syndical et conseil scientifique qui soit un relais local qui pousse à l'action 2/ Informer et former les adhérent.es des associations pour être des ambassadeurices des valeurs et des actions du Parc auprès des habitant.es et des élu.es

1/ Entre le SRADDET, planification et préconisation régionale, et le PCAET, planification et préconisation intercommunale, identifier et valoriser la plus-value du Parc dans son rôle d'expérimentation et de diffusion des expériences locales 2/ Défendre le renforcement de l'offre et de l'attractivité des transports en commun...(bus, train)

Promouvoir fortement l'autonomie alimentaire du territoire pour atteindre 50%, redéployer les productions alimentaires de base indispensables à la population et selon les recommandations officielles du PNNS4 (priorités aux aliments végétaux, privilégier ces aliments en bio et local)

1/ Limiter l'artificialisation des sols et inscrire au PLU l'arrêt de l'imperméabilisation des sols et promouvoir la végétalisation des villes 2/ Affirmer un projet agricole durable : transmission des terres, installation de nouveaux agriculteurs, remise en culture des terres agricoles en friche.développement de l'agriculture biologique, réduction de l'usage des produits phytosanitaires en accompagnant les agriculteurs 3/ Pour les cantines (crèche, école, maison de retraite): augmenter la part de l'approvisionnement local et biologique, inciter à un repas végétarien par semaine, réduire le gaspillage alimentaire, inciter et accompagner à aller plus loin que la loi Egalim l'exige 4/ Contribuer au développement du tourisme vert

1/ Promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat ancien ou existant et le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, ...) par la formation des acteurs locaux 2/ Alimenter la réflexion sur la réduction/valorisation des déchets et le O Déchet & Promouvoir la production d'énergies renouvelables. 3/ Favoriser le développement des commerces de détail et artisans et mettre en cause les logiques de zones commerciales en périphérie de village. 4/ Favoriser les maisons de santé et des soins qui regroupent médecins généralistes et spécialistes, dentiste, infirmier.ère.s, sage-femmes, et thérapeutes alternatifs. 5/ Promouvoir les maison de l'alimentation

- Appel à participation
- Elaboration de la Charte du Parc 2024-2039
- A l'attention des associations et des collectifs,

A l'issu d'un long partage sur l'évolution du territoire et sur le bilan des actions du Parc, plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés pour lesquelles la future charte devra apporter des réponses.

A la lumière des études préalables et d'une première étape de concertation, l'ambition de la charte a été actée lors du Comité Syndical du Parc le 8 avril 2021.

La Charte du Parc 2024-2039 a pour ambition d'anticiper et d'adapter le territoire aux évolutions environnementales, sociétales et climatiques en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

En 2039, nous aurons réussi à atteindre notre ambition si nous parvenons à relever 6 grands défis, présentés ci-dessous :

Introduction-réflexions :

-L'appel du Parc à contribution des habitants, associations, collectifs... nous apparait comme innovante et pertinente pour construire peu à peu une nouvelle gouvernance sur le territoire et pour renforcer les coopérations.

- Ces 6 grandes orientations proposées s'appuient sur un diagnostic de territoire et sur les défis identifiés par les élus. Nous regrettons un certain biais qui ne part pas assez du terrain et des habitants ni surtout du contexte de "crise climatique et environnementale" qui va induire des choix et des trajectoires inédites.

- Pour trame et en amont des 6 défis nous pensons que d'autres outils de réflexion seraient nécessaires. Par exemple le rapport intermédiaire du Shift Project "LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES POUR TENIR LE CAP DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » <https://theshiftproject.org/article/rapport-intermediaire-resilience-des-territoires/>.

- Ce rapport aborde de façon plus explicite les 6 défis ébauchés mais trop rapidement travaillés par le Conseil Territorial. La crise sanitaire a perturbé son déroulé, comme d'autres crises nous obligeront à savoir nous adapter. Notre association, comme le Conseil Territorial, a été prise par un défi peu abordé : comment construire en conjuguant à l'avenir sans doute moins de moyens, moins de temps et parfois dans des contextes dégradés?

- Les coopérations renforcées et multipliées aujourd'hui seront essentielles pour cette nouvelle Charte et pour l'avenir. Une nouvelle organisation du Parc pensée en "biorégion" (cf :<https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-16-mars-2021>) pourrait renforcer sa place et apporter des clés pour une planification plus globale, au delà des logiques politiques et administratives actuelles (échelles communales, communautaires, départementales...insuffisantes pour "penser demain").

Défi 1 : Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Repenser les gouvernances à tous les échelons :

- S'appuyer sur les éco-délégués et les forces vives chez les jeunes pour les associer plus systématiquement aux concertations/projets.
- Soutenir la constitution de Conseils de Développement pour chaque communauté de communes, avec une

part de tirage au sort de citoyen.n.e.s.

le Parc pourrait être une "instance référence" et formateur aux diverses formes nouvelles de démocratie participative (outils d'intelligence collective, citoyens/élus formés...).

- Développement/soutien à la création de tiers-lieux à orientations variées (culturels, agro-écologiques, économiques, sociaux-éducatifs...) selon les atouts des communes.

- Créer, et permettre le fonctionnement, de lieux accessibles et repartis sur le territoire on l'on puisse s'informer et échanger entre les habitants du territoire. (type "maison des citoyens"/ en lien avec des équipements communaux qui pourraient être utilisés diversement).

- La diversité des territoires et la multiplicité des entités administratives (2 départements, 7 EPCI, 77 communes) = pour les habitants ces entités existent parce qu'elles ont un impact dans leur vie de tous les jours. Deux défis pour le Parc:

1) les initiatives locales portées ou impulsées par le Parc doivent s'adapter aux spécificités de chaque territoire, aux contraintes et enjeux locaux = risque d'émiettement et absence de visibilité.

2) faire émerger, chez les habitants de Cavaillon à Manosque et de Pertuis à la montagne de Lure, la conscience d'appartenir à un territoire au **singulier** qui serait le Parc. La création des lieux cités plus haut (tiers-lieux, maison des citoyens) peut être une réponse à condition que ces lieux portent une identité commune, visible, reconnaissable et associée au Parc.

Défi 2 : Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Développer une culture du "Bien Commun" :

- Lister/définir les biens communs de "notre" territoire, Liste "officielle" définie en concertation avec la population du territoire. Créer une culture partagée et des actions autour de ces "communs", en lien avec les communes.

- Proposer/élaborer un charte et des propositions d'actions pour la gestion publique et citoyenne de nos biens communs territoriaux.

- Mettre en valeur chaque année un lieu, une espèce végétale, un territoire ("Année de...") et créer des animations, conférences pour l'aborder sous toutes ses dimensions (historiques, culturelles, scientifiques, civilisationnelles).

Défi 3 : Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Préparer-former-transformer le territoire face aux enjeux du Changement climatique /perte de Biodiversité :

-Essentiel et urgent : Inscrire ces termes en introduction de la Charte comme enjeux prioritaires des 15 prochaines années.

- Sortir parfois des logiques administratives ou de découpage du territoire pour fédérer des dynamiques de projets, en priorité autour d'enjeux essentiels pour l'avenir (interpeler les élus autour de stratégies de territoire : résilience alimentaire, sécurité énergétique, gestions des communs...)

- Organiser un "concours "doté de bourses conséquentes, pour faire connaître et promouvoir les réalisations/ actions/initiatives mettant en valeur, de façon positive, les singularités du territoire.

Défi 4 : Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Développer, relayer et généraliser les initiatives émergentes sur le Luberon et ailleurs

(écologiques-bas carbone/économie locale et circulaire :

- (Défi inclusif du défi 3....)
- Mettre davantage l'accent sur l'économique : le Parc devrait soutenir des dynamiques économiques autant que le tourisme ou l'environnement.
- Création de labels, soutien aux filières écoresponsables agroécologie, bois, énergies renouvelables, ESS... par une identité/valeurs "Parc" plus marquée.
- S'entourer davantage des acteurs économiques "écoresponsables".

Défi 5 : Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien être pour respirer mieux

Conjuguer qualité, proximité, sobriété, solidarité :

- Créer une signalétique "Parc" commune au territoire autour des mobilité "douces et partagées" avec une généralisation du co-voit, des "aires multimodales" avec équipements, services et informations, des zones pour le stop (comme dans la Drôme)
- Mise en place systématiques d'ateliers de réparations de vélos...
- ...

Défi 6 : Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Renforcer les coopérations pour faire moins parfois mais mieux! :

- Partir des nombreux acteurs déjà mobilisés pour les associer plus fréquemment. Croiser leurs domaines d'action pour renouveler/redéfinir les objectifs des dynamiques sur le territoire. Rationaliser les propositions en regroupant des dynamiques.
- Tenir compte attentivement, pour mobiliser sur la durée, des précarités multiples et de l'essoufflement dans un contexte de crises.
- ...

Ces défis peuvent être déclinés séparément, mais ils sont interdépendants. Ils constitueront apriori les axes stratégiques de la future Charte.

A travers cet appel à participation, il vous est proposé de nous transmettre des propositions concrètes pour parvenir à relever un ou plusieurs de ces défis. La synthèse des contributions sera présentée et discutée avec les élus, les associations/collectifs et les partenaires (institutionnels et techniques) lors d'un forum prévu le 27 mai prochain. A la suite de ces échanges, les décisions reviendront aux élus du Comité Syndical du Parc. Cet appel à participation vous est adressé conformément à la volonté de la Présidente et des élus du Parc afin de promouvoir l'intelligence collective dans la construction du projet de territoire qu'est la Charte du Parc. Vous trouverez en annexe des précisions sur des questions que vous pourriez vous poser. L'équipe du Parc, élus comme techniciens, reste à votre écoute si besoin et vous remercie pour votre implication.

Pour participation à la réflexion commune, en espérant pouvoir être associés efficacement à la vie du territoire!

L'équipe DLV2030



Élaboration de la Charte du Parc 2024-2039

Contribution de l'association Luberon Nature

Défi 1 : Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Gouvernance:

Fédérer signifie amener à soi le plus grand nombre: pour ce faire, le message doit être simple et susceptible d'être compris par tous; en outre, les décisions prises doivent trouver leur aboutissement, avec l'appui des équipes techniques (qui rassemblent de grandes compétences). A ce stade, il apparaît que certaines actions contenues dans la charte actuelle n'ont pas été réalisées (conseil des associations par exemple).

Nous recommandons vivement que:

- soit effectué un bilan d'accomplissement des actions inscrites dans la charte actuelle,
- pour les actions non réalisées, une analyse soit faite sur les causes et sur la pertinence de les réinscrire/amender dans la nouvelle charte,
- l'application de la nouvelle charte 2024-2039 dispose d'un outil de contrôle permettant un suivi régulier afin de déclencher des plans d'actions correctifs lorsque l'échéance prévue est dépassée.

D'autre part, la réforme de la gouvernance du PNRL apparaît comme le préalable indispensable à un fonctionnement efficace pour relever ce défi.

En effet, les élus concentrent le pouvoir décisionnel et le PNRL est assujéti à leur bon vouloir alors que tout organe décisionnel est logiquement équilibré par une structure collégiale susceptible de prendre en considération l'avis général et en particulier celui des acteurs du territoire.

Nous constatons que l'organe délibératif du PNRL regroupe 99 membres représentant exclusivement les communes, collectivités, département et région au sein du comité syndical. Le Bureau compte 33 personnes (Présidents délégués des communes, 4 villes, délégués régionaux, et délégués). Il semble possible d'élargir sur le modèle d'un syndicat mixte "ouvert élargi" selon les recommandations de la Fédération des parcs naturels régionaux¹. Des associations partenaires du PNRL -tel Luberon Nature - pourraient ainsi être admises en tant que "membres à titre consultatif du syndicat mixte".

Une solution pourrait également venir d'une séparation des ressources financières issues des communes du pouvoir décisionnel afin d'éviter les conflits d'intérêts entre ceux particuliers des communes de l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

¹ Les Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux : GUIDE (page 55)

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/guidesm.pdf

La mise en application de la charte est devenue un objectif fondamental pour maintenir l'attrait de notre territoire, il est essentiel d'en conserver et de renforcer ses atouts, de ne pas tomber dans les pièges des nouvelles énergies sans avoir, à chaque fois, procédé à une évaluation pertinente des besoins réels, de savoir refuser ce qui n'est pas compatible avec le statut de Parc Régional, et avec toujours à l'esprit la nécessité prioritaire de l'intérêt général. Ceci veut dire que chaque projet doit s'intégrer dans une politique générale du Parc, et appliquer les mesures de préservation pertinentes qui nous permettront de pérenniser nos valeurs, nos atouts, et devenir un exemple de gestion de l'environnement.

Défi 2 : Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

1. Artificialisation des sols :

La biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, en est une des principales causes.

Il est donc nécessaire **d'inverser** ce phénomène et de renaturer les terres artificialisées lorsque cela est possible. En se focalisant sur cette approche, la charte rejoint ainsi l'ambition du plan biodiversité qui prévoit notamment d'atteindre dans une première étape : le Zéro Artificialisation Nette.

Pour atteindre cet objectif, la charte se devra de souhaiter une application plus stricte des règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.

Exemples d'actions:

- Aires de stationnements et parkings. Non plus seulement préconiser mais obliger les zones commerciales à l'utilisation des sols perméables dans le but de limiter l'impact négatif de l'imperméabilisation des sols et d'améliorer la gestion des eaux pluviales. Aujourd'hui, la loi Alur prévoit 75% du coefficient de construction de la surface commerciale. A compléter avec la végétalisation et la plantation d'arbres.
- Renforcement du soutien et promotion du remembrement de parcelles agricoles pour des projet agro écologiques (comme ceux proposés dans le cas de mesures compensatoires non adaptées cf. Déviation de Coustellet)
- Prévoir dans les projets d'aménagement (centres commerciaux, voies de communication, voirie...) présentant une artificialisation des sols l'obligation d'imposer une provision financière pour un retour à l'état initial en cas de cessation des activités = **adopter un principe de non-irréversibilité.**

2. Lutter pour un Luberon propre. C'est l'image immédiate que le visiteur va retenir, et les parcs à l'étranger notamment manifestent une vigilance stricte sur ces aspects

pour maintenir leur attrait et maintenir une réputation en rapport avec leurs ambitions touristiques raisonnées. Il est donc nécessaire d'appréhender ce problème et de trouver des solutions durables au niveau des déchets de toute nature, des dépôts sauvages aux ramassages (même si beaucoup d'efforts sont déjà consentis). Les maires doivent se montrer attentifs et fermes sur leurs communes respectives.

Exemples d'actions:

- Entretien des sites urbains et ruraux au travers d'une organisation rationnelle: programmation de l'enlèvement des ordures ménagères en fonction de la saisonnalité, nettoyage des locaux comme cela s'effectuait autrefois. De nombreuses mairies font le constat que la période estivale en particulier voit les locaux destinés aux poubelles rapidement saturés avec un amoncellement d'ordures qui peuvent rester sur place plusieurs jours. Cela nuit à la qualité de l'image du Luberon qui souhaite encore renforcer l'attrait touristique sur les prochaines années.

- 3. Élimination des nuisances sonores :** Les nuisances sonores troublent autant les humains que la faune. Sur ce thème une fois encore, seule la vigilance et la fermeté feront école et permettront de réaliser des progrès sensibles. En ce qui concerne les aéronefs, un groupe de travail s'est mis en place avec quelques résultats. Il s'agit plus aujourd'hui de se pencher sur les nuisances de 2 roues non conformes, de quads qui se permettent en plus de fréquenter des lieux sur le massif qui devraient être interdits. Dans les parcs à l'étranger, les règles sont strictes et appliquées.

Exemples d'action :

- Mettre en œuvre des actions concrètes pour atteindre les objectifs établis dans la précédente charte. Exemple : faire respecter l'interdiction de la circulation motorisée sur les espaces protégés du Parc (Objectif B.2.14 Être plus attentif à la qualité sonore du territoire).

- 4. Projets photovoltaïques industriels:** La charte doit prendre en compte les contraintes qui découlent de l'objectif de décarbonation pris par la Région pour 2050 par exemple leur intégration paysagère avec la réduction de l'artificialisation des sols, du défrichement des zones boisées etc. Dans le contexte du PCAET, le Parc est dans l'obligation de rechercher 2000 hectares pour implanter des panneaux photovoltaïques.

Exemples d'actions :

- **Décentralisation de la production d'énergies renouvelables:** rechercher des solutions de production locale d'énergie renouvelable (photovoltaïque parfaitement intégré en toiture / tuile romaine, microturbines en cours d'eau, encourager les centrales villageoises etc.)

Défi 3 : Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

1. Préservation des structures en **Pierres sèches** :

Exemples d'actions :

- Inventaire rigoureux et géolocalisé des ouvrages (restanques, murs de soutènement, bories, cabanon, etc) sur les communes en collaboration avec les associations FFPPS et Pierre sèche en Vaucluse.
- Sensibiliser le public et les professionnels au savoir-faire et à l'entretien de ces ouvrages par son maintien en état (le passage des troupeaux, des épaveuses et autres engins le long des voies de circulation sont souvent la cause des dégradations de ces ouvrages) par le biais de chantiers de bénévoles et animateurs.
- Structurer le paysage de façon à réduire les risques de combustibilité. L'abandon des différents territoires et de leurs utilisations spécifiques a favorisé une homogénéisation du paysage végétal ainsi que la fermeture des milieux rendant ces espaces vulnérables aux incendies. 6 types d'utilisations possibles des restanques en fonction de leurs localisations et de leurs potentialités: mode urbain (jardins familiaux traditionnels, zone tampon entre habitats et zones agricoles ou forestières); mode agricole (cultures); mode pastoral; mode sylvicole; mode cynégétique et statu-quo.

2. **Protection de la biodiversité dans la continuité entre piémonts et massifs :**

Nos territoires sont structurés par des massifs centraux emblématiques protégés, entourés de zones de piémonts sur lesquels on trouve une mosaïque de milieux agricoles, naturels et parfois périurbains (ex du bassin d'Apt). Il faut savoir qu'il existe une véritable complémentarité écologique entre les massifs et leurs piémonts. Pour autant, ces piémonts menacés par l'urbanisation et la déprise agricole ne sont généralement pas pris en compte comme supports potentiels de biodiversité.

Ceci étant, une méthode d'analyse des continuités écologiques, basée sur l'écologie d'espèces représentatives des piémonts agricoles, a été développée avec l'appui scientifique de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE). Cette méthode d'analyse spatiale, mobilisant un indice de connectivité, permet de modéliser les déplacements de groupes d'espèces ayant des caractéristiques écologiques similaires. La méthode d'analyse a ensuite été testée sur 3 sites-ateliers situés sur le piémont des Alpilles, de Sainte-Victoire et du Mont-Ventoux.

“ [...] Pour éviter que les habitats soient de plus en plus réduits, et les Trames Vertes et Bleues de plus en plus contraintes, plus d'inventaires doivent être effectués. À titre d'exemple, dans le cas de Lacoste, une meilleure connaissance de ces lieux aurait été bénéfique avant de les classer constructibles.

Cela eut été l'occasion de désigner des zones de continuité - des corridors/trames vertes et bleues -, là où, au contraire maintenant, on envisage à nouveau des projets de construction. On ne peut pas nier qu'il va y avoir un impact sur la faune - et flore - de ces lieux, et c'est peut-être tragique.

Pour parler spécifiquement de quelques espèces, il s'agit des zones dans lesquelles, grâce à la présence de l'eau - des bassins et/ou des zones humides -, il y a des Salamandres tachetées et des Tritons Palmés. Pendant l'élaboration du PLU, la reconnaissance des zones humides et des ces bassins n'était pas suffisamment prise en compte.

Dans ses objectifs, pour le futur - le paysage du futur- serait d'adresser cette nécessité de mieux comprendre les Trames Vertes et Bleues.

“De nombreux Parcs développent des outils de connaissance de la biodiversité, du paysage ou des continuités écologiques, d'entités paysagères, d'intercommunalités ou de communes. Il peut s'agir d'inventaires ou d'études qui visent à mieux connaître la richesse du territoire ou qui permettent d'identifier les enjeux, notamment la Trame verte et bleue (TVB). Ces actions de production de données et d'amélioration des connaissances sont indispensables pour une prise en compte de ces enjeux dans les chartes de Parcs et les documents d'urbanisme.”

Cette focalisation sur les “piedmonts” et la biodiversité - Trames Vertes et Bleues - qui s'y trouvent, fait défaut dans les études et les connaissances du Parc du Luberon. Lors de la Révision précédente de la Charte nous parlions de ce manque d'attention aux piedmonts et lieux de terrasses dans l'attention du Parc, et on peut constater que ce manque existe encore.

Exemples d'actions:

- **Répertorier/inventorier et protéger les micro-habitats naturels**
 - Favoriser la création de "**réserves de vie sauvages**" au sein du Parc y compris pour protéger des micro-habitats en dehors des zones de cœur du parc.
3. **Antennes relais** : assurer une meilleure intégration paysagère, avec des emplacements sur des parcelles communales ou foncier public plutôt que privé. La technologie progresse, offrant des solutions diverses et plus acceptables.
4. **Pollution lumineuse** :
- Impact de la pollution lumineuse sur la faune et la flore. Atteinte à la biodiversité. La charte pourrait fixer des objectifs de réductions de cette pollution en travaillant avec les communes du Parc. La diversité de celles-ci (zones rurales / zones urbaines) permettrait d'alimenter une innovation collective au bénéfice du territoire, charge au Parc d'en assurer l'animation.

Exemples d'action :

- Obtenir le label "Réserve internationale de ciel étoilé" label ciel étoilé pour le territoire du Parc (voir ex. Parc des Cévennes)

Défi 4 : Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

1. **Soutien à l'artisanat, à la cuisine de terroir et aux productions artistiques locales:** mise en valeur des productions locales en matière d'artisanat, de gastronomie et de production culturelles locales.

Exemples d'actions :

- **Élargir et assouplir le label "Valeurs Parc Naturel Regional Luberon"** à d'autres produits que ceux traditionnellement de Provence avec un accent sur le produit/consommé localement à partir de production locale et vertueuse (bio, sobre énergétiquement, zero déchets etc.)
<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/consommer-parc>
 - Soutien de la **monnaie locale La Roue** sur le territoire du PNRL
<https://laroue.org>.
2. Pour le tourisme la charte actuelle doit être complétée : Définir un outil pertinent pour mesurer les flux touristiques y compris location saisonnières, grâce aux déclarations obligatoires des structures d'hébergement aux communes.

Défi 5 : Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour mieux respirer.

1. **Favoriser les transports respectueux de l'environnement :**

Exemples d'actions :

- Mise en place d'équipements (halte, réparation etc.) sur la véloroute et les parcours cyclables existants et futurs pour favoriser les transports locaux propres et décarbonés.
- Soutenir des programmes de location longue durée de vélos.
- La coexistence vélos - voitures sur le réseau de routes secondaires présente un risque d'accident augmentant avec la fréquentation et l'usage accru des vélos à assistance électrique. Les infrastructures et la réglementation doivent évoluer pour réduire ce risque.

Défi 6 : Être un passeur de relais pour transmettre des cultures du territoire

1. Sensibilisation :

- Des **ateliers illustrés** d'exemples locaux, avec la présentation de bonnes pratiques, locales ou non, à titre de comparaison sur les thèmes suivants: Artificialisations des sols, La prévention des risques, en particulier des risques incendie. La protection des paysages et la valorisation du patrimoine culturel : La valorisation du patrimoine culturel contribue à la protection des paysages et des ressources naturelles.
- Communiquer et indiquer visiblement aux touristes et locaux la localisation et les valeurs du Parc (par exemple en positionnant des panneaux aux entrées du Parc sur les axes routiers)
- **Guide et livrets d'accueil touristique** : Réaliser des guides à destination des propriétaires louant des résidences aux touristes et des livrets d'accueil à destination des touristes résidant. Ces guides et livrets sont destinés à informer leurs destinataires sur les règlements, comportements et usages à respecter/adopter sur le territoire du Luberon pour éviter des dommages (incendie, atteinte à la biodiversité, respect des sentiers de randonnées, nuisances de voisinage, etc...). Action à mener avec les offices de tourisme et les communes.

- Parc naturel régional du Luberon - <https://www.parcduluberon.fr> -

Immersion dans le Luberon

Posted By *Philippe* On 17/05/2021 @ 22:32 In | [Comments Disabled](#)

Habitant Apt, je suis actuellement en master 2 politiques sociales à l'université d'Avignon. Mon mémoire de fin d'année va porter sur la conception d'une structure de l'ess qui allierait action socio-éducative et immersion dans un espace naturel du Luberon.

Les buts visés par ce projet sont :

- une prise de distance avec le rythme de vie moderne,
- la découverte et la protection des écosystèmes,
- la découverte du patrimoine humain du territoire et des techniques locales (bories, pierres sèches, aiguiers, habitats troglodytiques...),
- la découverte de techniques d'évolution respectueuse dans l'espace naturel (s'orienter, cueillir, repérer des traces...).

Ce projet peut s'adresser aussi à des publics locaux qui (re)découvriraient leur territoire qu'à des gens d'ailleurs... il pourrait même viser à l'échange entre des jeunes d'ici et d'autres plus citadins, qui viendraient passer un moment ici avant d'accueillir de jeunes Luberon nais chez eux, leur permettant une certaine forme d'ouverture.

je suis à votre disposition pour plus de renseignements !

philippe guinet

Article printed from Parc naturel régional du Luberon: <https://www.parcduluberon.fr>

URL to article: <https://www.parcduluberon.fr/proposition/immersion-dans-le-luberon/>

Copyright © 2018 Parc naturel régional du Luberon. All rights reserved.

LTSR; LA TERRE SE REBELLE ATTAC Sud-Luberon

Le bon sens est une expertise formidable!

Les projets doivent contribuer à harmoniser le territoire et non le détruire.

Les projets en relation avec les missions du Parc doivent être décidés en concertation avec celui-ci et ne pas être en contradiction avec les impératifs de préservation de l'environnement, du cadre et de la qualité de vie.

Défi 1

Gouvernance

Un représentant permanent du Parc interface entre, le Parc, les citoyens, les collectivités territoriales et autres organismes.

Les citoyens doivent être associés aux projets. Une permanence du Parc avec un **représentant indépendant, un citoyen**, pourrait **informer le public** d'une part et d'autre part **recueillir ses souhaits et revendications afin qu'elles soient prises en compte dans les projets à toutes leurs phases.**

Défi 2

Préserver la qualité du territoire et son originalité

Conformément à la prise de conscience actuelle :

Préserver et **développer les terres agricoles** afin de répondre à la nécessité de **sécurité alimentaire** et au plus près des besoins de consommation.

Préserver les espaces paysagers éléments de qualité de vie et d'attrait touristique **en associant les habitants** à leur valorisation (**création d'un label**).

Sauvegarder le **bâti ancien** élément de **patrimoine** et favoriser sa restauration (**restaurer** et rénover **en respectant l'architecture et l'identité des lieux.**

Interdire les climatisations sources de pollutions visuelles et sonores

(éviter « port Grimaud » dans un centre ancien comme par exemple à Pertuis !)

Défi 3

Préserver les biens communs

Stopper l'artificialisation des terres ;

Imposer le respect de la biodiversité, faune et flore.

Strict respect des espèces menacées et interdire toute destruction dérogatoire.

Défi 4

Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux.

Favoriser des **projets partagés et éducatifs (fermes pédagogiques et culturelles)**

Organisation d'un « **Rallye promenade intergénérationnel** » : Le Printemps en Luberon pour découvrir l'histoire, la nature, la gastronomie

Défi 5

Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux.

La **rénovation énergétique** des habitations (ou sa prise en compte dans l'habitat neuf) ne peut être un diktat normalisé pénalisant les foyers propriétaires à revenus modestes... Il ne saurait y avoir de discrimination écologique.

Il faut donc favoriser les **solutions naturelles existantes** et mettre en place sous l'égide du Parc des **ateliers « énergie »** pour recenser les solutions possibles en la matière et plus généralement dans tout ce qui est relatif aux **économies d'énergie.**

Consommation responsable : un memento

Réouverture de lignes ferroviaires

Défi 6

Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

Rédiger un **glossaire du patrimoine**

Constituer des **archives « témoignages vivants »** recueil de souvenirs, d'Histoire, d'anecdotes

Association ACTES
(Association Cucuronaise pour la Transition Ecologique et Sociale)
Propositions pour les 6 défis, révision de la Charte du PNRLuberon

Défi 1 :

'Créer un Comité des associations et collectifs citoyens du territoire du Parc, à consulter pour tout projet important et dont les avis doivent être pris en compte dans les processus de décision

'Sensibiliser et former les élus et citoyens aux enjeux de la transition écologique et sociale

'Favoriser les plateformes de services aux plus précaires, les maisons de santé, développer les lieux de vente des producteurs, les commerces de détails et artisans

Défi 2

'Soutenir et valoriser les mesures proposées dans le cadre des PCAET récents des Communautés de Communes concernés

'Considérer l'importance du patrimoine végétal , des lieux patrimoniaux et publics, pour renforcer le lien social

Défi 3

'Promouvoir l'économie de l'eau, la tarification sociale de l'eau, limiter l'artificialisation des sols

'Inciter à des mesures concrètes pour stopper la perte de biodiversité sur le territoire du Parc

'Inciter à ne plus créer des Zones d'activités et commerciales, qui détruisent les activités existantes et leurs emplois, saccages les paysages peri-urbains et éliminent des terres agricoles

Défi 4

Zéro artificialisation des terres nette, développer des ZAP

'Promouvoir l'alimentation méditerranéenne auprès des collectivités et citoyens, pour une alimentation à base végétale, de haute qualité nutritionnelle, ses impacts positifs sur la santé, les ressources et les émissions de GES

'Promouvoir l'installation des agriculteurs, en particulier jeunes

'Former, inciter et aider la transition à l'agriculture biologique en cours (déjà 20% de la SAU), avec un objectif affiché à échéance de la Charte (2039), 50% de SAU en bio, en accord avec Loi Egalim (20% en 2022) et l'UE (proposition 25% de SAU en fin de PAC en 2027, pour

satisfaire la demande des citoyens, la qualité de l'agriculture et l'alimentation, la protection des sols, de la biodiversité et du climat

'Dans les cantines des communes, collèges et lycées, augmenter la part de l'approvisionnement local et de saison, et la part de bio à 50%, repas méditerranéens et végétariens, réduction massive du gaspillage

Favoriser et inciter à la production locale d'énergies renouvelables

Défi 5

soutenir propriétaires et locataires pour la rénovation énergétique des habitations

Défi 6

Favoriser l'accès à la culture pour tous, sensibiliser à l'histoire et à la culture provençale

Notre proposition du collectif d'associations/collectifs citoyens du 8 mai au Parc du Luberon, dans le cadre de la révision de sa charte

Le samedi 8 mai dernier, une réunion des collectifs citoyens et associations, composé de 13 personnes et représentant 11 collectifs/associations, a eu lieu, dans le cadre de notre contribution à la révision de la charte du Parc du Luberon.

Suite à une présentation des collectifs représentés et des travaux réalisés par chacun, une discussion a eu lieu, rassemblant l'unanimité des présents, sur la place des associations/collectifs dans la gouvernance du Parc du Luberon.

Sans avoir défini un mode de fonctionnement ou modèle déterminé, c'est surtout une intention qui est présentée ici, une volonté que les associations/collectifs soient intégrés dans la vie et les prises de décisions du Parc.

Vous trouverez ici des extraits de prise de parole. Ne voulant pas les résumer ou les orienter, nous les avons mises telles quelles :

Nous partageons la volonté d'avoir une représentation des asso/collectifs, plus largement des citoyens, dans la gouvernance du Parc, une place reconnue, afin d'établir un rapport de force, dans la coopération.

- > avant tout, l'importance d'être informé et d'informer, jusqu'à la base, dans les 2 sens.
- > éviter un conseil des asso qui pourrait rapidement « ronronner »,
- > pouvoir créer des « électrochocs généralisés » sur certains sujets, mobiliser la population, les élus...
- > « les citoyens proposent des actions, le Parc trouve les moyens d'agir »
- > l'importance d'avoir un fonctionnement « organique », fluide, ouvert en permanence, permettant l'aller/venue des participants en fonction de la vie – cela permet de garder une constance et d'avoir aussi des mobilisations ponctuelles
- > l'exemple des commissions extra-municipales. Intégrer chaque commissions du PNR ?
- > se saisir des projets du Parc, travailler dessus ET à l'inverse proposer des sujets
- > comme pour l'urbanisme, les habitants seraient assignés à la « **maîtrise d'usage** », en tant qu'usagers, ils auraient une étiquette, une expertise, une légitimité.
- > les usagers peuvent avoir des ambassadeurs populaires légitimes
- > les usagers gèrent les « communs »
- > quelle articulation avec l'échelon communal ?

La notion de « maîtrise d'usage » fédère les participants. La forme, le fonctionnement, la participation... tout est à définir ! Le groupe termine la discussion en décidant que cet élan de participation démocratique à la vie du Parc est la priorité et que c'est ce que nous voulons proposer au Parc dans le cadre de la révision de sa charte. Une future réunion pour mieux définir ce rôle est lancée.

Pour les collectifs et asso : Cadenet @venir, le FIL de Villelaure, Au Maquis à Lauris, Transition Pays d'Apt, Terres Vives Pertuis, ACTES de Cucuron, Pacte transition de Lauris, LTSR, AVEC Cavaillon, Mythotopie Cavaillon, Cavaillon la Citoyenne, FNE Vaucluse, Sauvons nos terres 84.



Révision de la Charte du Parc Proposition des associations œuvrant à la défense et à la promotion de la culture provençale

Suite à la réunion du Jeudi 6 mai à 10h, plusieurs idées ont été identifiées par les associations présentes afin de défendre et de promouvoir la langue et la culture provençales. Le mercredi 12 mai, un groupe de travail composé de Marion Moinault, Robert Eymony, Bernard Deschamps, animé par Laure Vigouroux (PNRL) a réalisé la synthèse suivante.

Le but de ce travail était de regrouper les idées en objectifs communs. A la fin de la séance, 8 grandes propositions ont émergé. Ces propositions sont soumises pour avis et validation à l'ensemble des associations concernées par la défense et la promotion de la langue et la culture provençale afin d'être présentées aux autres acteurs du territoire : élus, membres du conseil scientifique et du conseil territoriale, autres associations et collectifs citoyens.

Pour rappel, les élus ont adopté l'ambition suivante : **La Charte du Parc 2024-2039 devra permettre d'anticiper et de s'adapter aux évolutions environnementales, sociétales et climatiques en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.**

Défi 1 : Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

Défi 2 : Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

Défi 3 : Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant

Défi 4 : Promouvoir un mode de développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux

Défi 5 : Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien être pour respirer mieux

Défi 6 : Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire

En 2039, nous aurons réussi si nous sommes parvenus à...

Promouvoir et transmettre la culture provençale

- Transmettre une culture et un patrimoine vivants et évolutifs
- Mettre en avant les us et coutumes
- Transmettre les traditions, costumes, danses, chants et musiques => / jeunes
- Impliquer dans la création et la transmission d'une culture provençale traditionnelle et contemporaine
- Impliquer les jeunes dans la vie, l'histoire et la culture
- Diffuser la mémoire collective: générer du lien intergénérationnel, redonner vie à l'oralité, créer des temps dédiés à l'écoute, décliner les supports de diffusion de la mémoire (expositions, spectacles vivants, contes, veillées...); mettre à profit l'ensemble des outils pour sauvegarder les patrimoines immatériels, réactualiser les anciens supports par l'outil numérique (photographies, films, enregistrements divers, témoignages...), édition...
- Contribuer à la connaissance historique et culturelle du territoire en exploitant le corpus littéraire provençal (mœurs, traditions et modes de vie anciens, savoir-faire...) => inventaire et recueil = défi 1 par l'observatoire

Sauvegarder et développer la Langue provençale / le parler provençal

- Donner envie aux gens de parler le provençal
- —Créer des classes bilingues / immersives publiques ou associatives ou privée

Fédérer les associations de promotion de la langue et la culture provençales (thème à débattre)

- Travailler en réseau en s'appuyant sur l'observatoire (expositions, centre de ressources (bibliothèque), salons, cours et formations et l'ensemble des associations de promotion de la langue et la culture provençale
- Mener des actions communes
- Fédérer les associations pour allier compétences / connaissances de chacun

Faire du parc un partenaire de l'Education nationale vis-à-vis de la langue et la culture provençales

- Augmenter la participation et à développer des liens avec l'éducation nationale
- Faire du lien entre Parc/ Education en s'appuyant sur les associations de la culture et de la langue provençales
- Encourager les programmes d'apprentissage et de transmission de la langue provençale (initiatives en milieu scolaire, stages de langue, traduction dans les documents du Parc...) => défi 6
- Créer des classes bilingues / immersives publiques ou associatives ou privée

Réhabiliter l'identité provençale

- « changer le niveau de conscience »,contribuer à la nostalgie (madeleine de proust)
- Faire prendre conscience que ça vie toujours
- Donner envie aux gens de parler le provençal
- Être fier d'être et de parler le provençal
- Mettre en confiance des personnes / vocabulaire

Rendre visible la langue et la culture provençale dans la vie publique

- Donner une place à la langue provençale dans les institutions (traduction de publication, créer un service dédié et/ ou s'appuyer sur les associations)
- Améliorer et partager les connaissances sur la toponymie provençale, finaliser la double signalisation des entrées de communes du Parc, la déployer dans d'autres lieux (édifices publics, places, rues...) en s'appuyant les associations/observatoire
- Insérer la langue dans le quotidien, visible dans l'espace public en veillant au sens = pédagogie
- Coordonner la culture provençale entre les différentes villes et communautés d'agglomération du territoire
Besoin d'animation pour maintenir le dynamisme et la mise en œuvre de la charte
- Co-officialisation du Parc naturel régional du Luberon / langue et culture provençales
- Engager les communes et les départements dans une action collective pour la défense de la culture provençale
- Identifier un délégué parc rattaché à la défense de la culture et la langue provençale
- *Veiller à la présence d'un ou plusieurs expert(s) dans le conseil scientifique*

Promouvoir l'art de vivre provençal

- Créer des temps de rencontres et des manifestations bilingues, organiser des journées « patrimoine local » autour de la musique, de la chanson, de la langue, développer les contes et les récits, soutenir les pratiques traditionnelles (Fête de la Terre à Saint-Saturnin, feux de la Saint-Jean, processions, carnivals...) => défi 6
- S'appuyer sur la culture provençale pour rassembler les gens, notamment les nouveaux habitants (/mixité) = ouverture vers les autres

- Généraliser les « cafés provençaux » et des « stages d'immersion linguistique » dans les villes et villages
- Défendre la cuisine provençale

Impliquer les acteurs économiques

- Renforcer l'identité provençale (double signalétique, drapeaux, chez les commerçants...), source d'attractivité / tourisme + résidences secondaires (tout en restant tolérant / extérieur)
- Aider les producteurs à mettre la double signalétique / marchés paysans et de producteurs
- Encourager et porter à la connaissance du public les publications et supports en provençal : livres, publications locales, chaînes de télévision locale (ex : *Vaqui*), les radios locales (ex : émission *Aqui sian bèn*)

Conclusion

Voici ci-dessous les propositions communes :

1. Promouvoir et transmettre la culture provençale
2. Sauvegarder et développer la Langue provençale / le parler provençal
3. Fédérer les associations de promotion de la langue et la culture provençales (thème à débattre)
4. Faire du parc un partenaire de l'Education nationale vis-à-vis de la langue et la culture provençales
5. Réhabiliter l'identité provençale
6. Rendre visible la langue et la culture provençales dans la vie publique
7. Promouvoir l'art de vivre provençal
8. Impliquer les acteurs économiques

Le groupe n'a pas trouvé de consensus concernant les termes à employer entre « Le parler et la culture provençales » ou « La langue et la culture provençales ».

Propositions du collectif le FIL de Villelaure Dans le cadre des défis pour la révision de la charte du PNRL

Nous ne savons pas dans quel défi classer les propositions suivantes car certaines croisent plusieurs défis....

- la préservation des terres agricoles et l'aide à l'installation de (jeunes) nouveaux agriculteurs

- Un conseil citoyen au sein du parc (nous les collectifs et assos)

- Faire un diagnostic des associations environnementales sur le territoire du Luberon : qui ? objet ? expertises? Actions?

- s'appuyer sur la marque Parc naturel pour appuyer les artisans, commerçants
- faire un inventaire des arbres remarquables dans chaque communes promouvoir la biodiversité quotidienne par des sentiers balisés, explicatifs ou des sorties nature commentées dans chaque commune

- Encourager les revêtements poreux pour les futurs aménagements pour les parkings par ex. (limiter l'artificialisation et pour une meilleure insertion dans le paysage)

- Former les agents municipaux aux enjeux de la transition et proposer aux citoyens de participer à ces formations

- Végétaliser les centres-villes et les quartiers pour protéger de la chaleur du soleil

- Agir contre le gaspillage alimentaire, en particulier dans les cantines

- Inciter à la mise en place de cantine bio et/ou fournis en produits locaux

- Favoriser, promouvoir, soutenir les initiatives « Zéro Déchet »,

- Mettre en place des composts municipaux et inciter au compostage

- Réaliser un inventaire des dépôts sauvages sur les communes

- Conseil des jeunes du Parc naturel : prévoir une animation professionnelle et dédiée (des initiatives ont été faite pour la réserve de biosphère / se servir des associations pour communiquer)

- Communiquer davantage sur les actions menées par le Géoparc et la Réserve de Biosphère

- Favoriser la mobilité douce et le développement et la mise en sécurité de pistes cyclables